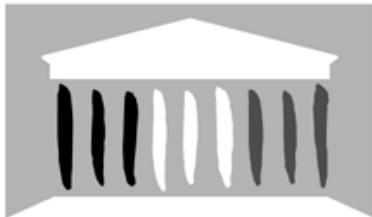


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 23 septembre 2025

- 1 -



N° 1061

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 mars 2025.

PROPOSITION DE LOI

*visant à renforcer la sécurité des utilisateurs
d'engin de déplacement personnel motorisé,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
Mme Danielle BRULEBOIS,
députée.